

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAWKES—L'ABSENCE DE PRÉAVIS LORS DE L'ÉTUDE DU BILL C-19 EN COMITÉ PLÉNIER

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de l'ordre inscrit hier au nom du gouvernement. J'étais présent à la Chambre à 3 h 30 de l'après-midi et j'ai écouté la réponse que donnait le leader du gouvernement à la Chambre à notre leader au sujet de l'ordre du jour prévu pour hier. J'ai par la suite eu le loisir de vérifier au hansard si ma mémoire ne me faisait pas défaut, et nulle part n'ai-je trouvé d'indication que la Chambre devait se former en comité plénier pour étudier la mesure concernant le crédit d'impôt à l'emploi. Rien avant cette annonce à 3 h 30 ne le laissait prévoir.

Certains députés de l'opposition souhaitaient participer au débat sur la deuxième lecture du bill C-19. Ils ont attendu tout l'après-midi, mais n'en ont pas eu la possibilité. Nous fondant sur des renseignements qui nous avaient été communiqués par le leader du gouvernement à la Chambre, nous avons pris des dispositions pour que certains de nos porte-parole puissent prendre part, dans la soirée, à partir de 8 heures, au débat sur le bill prévoyant un crédit d'impôt à l'emploi. En arrivant à la Chambre, nous avons constaté que l'on expédiait la deuxième lecture et l'étape du comité plénier. Beaucoup de députés ont perdu l'occasion de débattre ce bill en deuxième lecture parce qu'on ne les avait pas avertis et qu'ils étaient absents.

Mais il y a plus grave encore, si l'on se fie au compte rendu de la séance d'hier soir. Il me semble que la procédure correcte, au comité plénier, est de permettre aux députés d'obtenir du ministre les renseignements nécessaires pour prendre une décision intelligente et peut-être proposer des amendements. Le ministre responsable de ce bill était présent hier soir. Mais je soupçonne qu'il a été pris par surprise par la formation du comité plénier. En tout cas, aucun de ses collaborateurs n'était présent. Si l'on examine le compte rendu de ces deux heures, il est assez évident que le ministre n'avait pas en mémoire les renseignements qu'il fallait pour répondre aux questions très simples qu'on lui posait, qu'il ne pouvait pas non plus compter sur l'aide de fonctionnaires munis des documents qui lui auraient permis de fournir à la Chambre les renseignements détaillés qu'elle souhaitait obtenir, et que cela constituait une violation des privilèges de tous les députés de la Chambre.

Si l'on veut que cette assemblée soit réellement efficace, il faut savoir au préalable quelles questions seront abordées et dans quel ordre, et j'espère que M^{me} le Président utilisera ses bons offices pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

● (1210)

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Madame le Président, je voudrais faire valoir brièvement deux points relatifs à la présente question de privilège. J'étais moi

Privilège—M. Hawkes

aussi à la Chambre à 3 heures; j'étais ici quand la séance a été suspendue pour le dîner et quand le gentilhomme de la verge noire est venu nous convoquer à l'autre endroit. Je suis revenu peu après 8 heures. J'étais environ cinq minutes en retard, mais j'étais disposé à parler du bill C-3 qui était censé être mis en discussion. J'étais prêt à débattre la question, mais je me suis rendu compte que la Chambre siégeait en comité plénier pour étudier le bill C-19.

Je voudrais faire valoir deux points. Tout d'abord, j'ai été empêché de participer au débat qui était censé avoir lieu à la Chambre. C'est une atteinte, je crois, à mon privilège, puisque le gouvernement libéral n'a pas eu l'obligance de m'aviser de ses projets. Je ne devrais pas être la victime de la piètre organisation du programme législatif du gouvernement libéral ou de l'impolitesse dont il s'est rendu coupable en négligeant d'avertir les députés qu'il avait modifié ses projets.

Ensuite, j'estime que le gouvernement désorganise les plans des députés en modifiant sans préavis l'ordre des travaux de la Chambre, surtout après avoir bien indiqué qu'il tenait à rehausser la qualité des débats. En agissant ainsi, il empêche les députés de se préparer suffisamment, surtout lorsqu'ils sont appelés à participer aux délibérations d'un comité plénier. En outre, il indique clairement aux députés qu'il ne se soucie guère de la qualité des débats, et qu'il tient simplement à franchir le plus rapidement possible l'étape de l'étude en comité plénier. S'il s'en souciait, il accorderait aux députés suffisamment de temps pour se préparer et bien étayer leurs propos. Le fait qu'il agisse ainsi sans crier gare me porte à croire qu'il ne souhaite pas d'exposés bien préparés, simplement qu'il tient à faire semblant. J'estime qu'en agissant ainsi, il offense tous les députés, y compris le ministériels, sans compter qu'il porte atteinte à mes privilèges de député.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais rappeler aux deux députés qui viennent de parler ce que j'ai répondu hier au leader de l'opposition et qui se trouve à la page 1786 du hansard. Il ressort clairement de ce passage de la colonne de droite qu'il était fort possible que nous passions hier soir à l'étape du comité plénier au sujet du bill C-19. Voici ce que j'ai dit:

J'ai promis à mes collègues ce matin . . .

Je parlais des leaders à la Chambre.

. . . que si nous terminions le débat de deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures aujourd'hui, nous passerions ce soir à l'étude du bill C-3 . . .

Mais cela n'a pas été le cas. Si nous avons terminé l'étape de la deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures, nous serions passés en soirée au bill C-3. Mais nous n'avions pas, à 5 heures, terminé la deuxième lecture du bill C-19, par conséquent—eh bien, je les crois assez intelligents pour tirer eux-mêmes les conclusions. Je crains, madame le Président, qu'ils n'aient été victimes de leur manque d'attention ou d'un manque de communication avec leur propre leader à la Chambre.